

En direct des bassins

Le PASS : une alternative à la suspension scolaire

Par Carole COLLEN, professeur et coordonnatrice du projet

Le Programme Alternatif à la Suspension Scolaire (PASS) est la réponse que le lycée professionnel Georges Dumézil de Vernon a décidé d'apporter aux élèves en difficulté. Mis en place à la rentrée 2000-2001, il est le résultat de nombreuses réunions de réflexion et de concertation destinées à trouver des solutions pour travailler dans une meilleure ambiance et résoudre les problèmes de violence de cette cité scolaire.

Le projet repose sur trois axes : prévention, sanction, accompagnement.

Une sanction adaptée

Située dans le bâtiment du LEP, cette « classe PASS » a pour mission, depuis sa création, d'accueillir les élèves exclus pour comportement inacceptable. Les jeunes y sont reçus pour une durée qui varie en fonction de la sanction prononcée. Cette exclusion intra-muros contraint l'élève à se présenter au local et à y réaliser ses travaux scolaires. Il devra ensuite se conformer à une série de convocations pour des entretiens de suivi éducatifs. Parents et enseignants sont alors mis à contribution.

Une démarche de prévention et d'accompagnement

Elle a également pour mission de prévenir les mises à l'écart et les échecs scolaires en proposant du soutien scolaire, des cours de français langue étrangère ou de l'aide aux devoirs : « Répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en difficulté est une priorité pour nous » précise Carole COLLEN, coordinatrice du projet mais aussi professeur, qui rappelle que « c'est grâce à Céline, Cécile et Julie, les trois assistantes pédagogiques de formation universitaire qui travaillent dans la structure, que plus de 300 heures de soutien scolaire ont pu être dispensées depuis le début de l'année ! »

Certains élèves apprécient de pouvoir bénéficier d'une écoute qui les aide à maintenir un cap. « J'ai trouvé un lieu où pouvoir parler de mes problèmes et être aidée dans mes recherches de stages », précise Mathilde qui, un peu perdue, cherche des solutions.

Intervenir avant qu'une situation ne se dégrade est une autre priorité. L'oubli répété des affaires de classe, l'inattention, les absences perlées sont autant d'alertes qui engagent la structure dans une démarche d'analyse et de résolution des difficultés d'un élève : « Je suis venu 2 heures par semaine pendant un trimestre pour classer mes affaires et recopier les cours qui me manquaient. J'étais obligé... » précise Julien qui commençait à décrocher.

(Voir les annexes : le diagramme intitulé « que se passe-t-il à partir d'un incident ? » et le tableau intitulé « les trois axes de fonctionnement de la classe PASS ».)

Un bilan positif

« Prévenir », « accompagner » et « sanctionner » sont ainsi les trois axes autour desquels s'articule un travail de fond. Au vu de la fréquentation toujours grandissante des adolescents - plus de 900 passages d'élèves ont été recensés cette année - ce lieu à toute sa raison d'être.

Soutenu par Monsieur CAPPOEN, proviseur adjoint du LP, ce projet a réussi à obtenir l'adhésion de toute une équipe éducative, professeurs et CPE confondus et réussi à faire baisser le nombre d'exclusions.

Le mot du proviseur adjoint

Une politique, un choix d'établissement traduit en projet d'établissement et en innovation pédagogique :

- une décharge professeur, prise sur la dotation de l'établissement, passée de 3 à 6 puis 9 h,
- trois supports d'assistants pédagogiques affectés prioritairement à cette « classe »,
- des crédits pédagogiques affectés à ce programme.

Pour :

- une présence de tous les instants permettant une réactivité immédiate,
- une réponse pédagogique supplémentaire, plus personnalisée et adaptée,
- une cohérence d'action face aux situations déviantes des élèves,
- une aide aux collègues enseignants et à la vie scolaire,
- une diminution des exclusions temporaires hors de l'établissement,
- Une diminution des conseils de discipline.

Donc :

- un climat de sérénité retrouvé (établissement, classe),
- des élèves bien plus conscients des enjeux,
- des enseignants/éducateurs,
- une mobilisation générale de l'établissement.

Contact : carole.collen@ac-rouen.fr

Annexe 1

QUE SE PASSE-T-IL A PARTIR D'UN INCIDENT ?

1) INCIDENT

L'incident est constaté par le professeur. S'il souhaite lui donner suite, il complète le plus précisément possible un rapport d'incident (document type disponible).

2) RAPPORT

Ce « rapport d'incident » est remis au C.P.E. Ce document est très important car il permettra de déterminer le type de sanction à attribuer à l'élève.
Un double est remis à la structure PASS.

3) DIFFUSION DE L'INFORMATION ET DECISION

Le CPE informe le proviseur adjoint et le professeur principal de l'incident.
Une sanction est alors décidée : rappel à l'ordre, convocations régulières, orientation en classe PASS...

4) SANCTION

La sanction est prononcée par le proviseur adjoint et le CPE. Le professeur principal est associé à cette décision.
Si l'acte commis par l'élève est jugé assez grave pour relever d'une exclusion temporaire, il sera orienté vers la classe PASS.

LES TROIS AXES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PASS			
	1 – PREVENTION (Intervenir avant qu'une situation ne se dégrade)	2 – ACCOMPAGNEMENT (Aider l'élève à maintenir un cap)	3 – SANCTION (Répondre à un comportement inacceptable)
1 - CONCERNE	L'oubli répété des affaires scolaires. L'inattention en classe, la nonchalance... Un "décrochage" important. Des absences répétées (justifications peu crédibles.)	1- Les élèves sous contrat. 2- Les élèves en difficulté scolaire.	Comportement perturbateur et inacceptable en classe. Bruit, cris, violence, non respect du professeur; attitude négative, insolence...
2 – SOURCE	Signalement par les professeurs	(1+2) Signalement par la scolarité ou les professeurs	Signalement par la scolarité ou les professeurs. (Rapport d'incidents, relais de la scolarité, demande express de retrait provisoire du jeune...)
3 – REPONSE APPORTEE (APRES ACCORD DE LA SCOLARITE)	Un entretien pour cerner le problème. Une remise à niveau et/ou une aide aux devoirs peuvent être proposées. Une orientation vers un service compétent. Une mise en garde. Si pas d'amélioration : Plusieurs entretiens seront programmés	1- Ecriture d'un contrat d'engagement. Convocation à une série d'entretiens. "Surveillance" des comportements. 2- Une remise à niveau si nécessaire.	Entretiens Maintien dans la classe PASS Travaux scolaires.
4 – OBJECTIFS DE LA REPONSE	Accompagner l'élève à prendre conscience qu'il doit changer d'attitude. L'aider à faire face à ses difficultés scolaires ou autres.	1- Aider l'élève à tenir ses engagements. 2- Aider l'élève à dépasser ses difficultés pour l'aider à s'intégrer.	Sortir l'élève de la classe pour permettre un bon déroulement du cours. Travailler avec le jeune pour améliorer son comportement. Travailler en liaison avec les parents.
5 – INFORMATION SPECIFIQUE	Les parents ne sont pas informés. Il s'agit d'une relation entre le lycée et le jeune. Le professeur principal est informé. Il fait un rapport rapide après une semaine. Si pas d'amélioration : un signalement auprès des parents est effectué.	(1 + 2) Les parents sont informés. Le professeur principal fait un rapport après une semaine.	Les parents sont informés et convoqués. La classe PASS informe le proviseur adjoint, la scolarité et le professeur principal.

Un double des courriers doit être remis à tous les acteurs : le proviseur adjoint, la scolarité, le professeur principal, le professeur émetteur, les parents, et figurer dans le dossier du jeune.